



COMPTE RENDU SIMPLIFIÉ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020
Salle du Conseil Municipal
18h30

Stéphen PARRAUD - Présent

Michèle PIEDNOIR – Présente
Jean-Pierre BAGUR – Présent (arrivée : 18h48)
Sandrine IOPPOLO – Présente
Jacques BOUFFIER – Présent (arrivée : 19h10)
Alexandru CHERCIU – Présent
Didier CHAMPOURLIER – Présent
Bettina SCIUTTI – Présente

Nicolas DE CLERCQ - Présent
Sarah EVEILLARD - Présente
Bernard LAUTHIER - Présent
Claude MONIER - Présent
Nathalie MURGIER - Présente
Marie-Claude RAPUZZI – Présente
Josiane TRAVERT – Présente

15 présents et 15 votants

A - Nomination d'un secrétaire de séance – Claude MONIER - Approuvé à l'unanimité

En préambule, Monsieur le Maire remercie tous les adjoints, les élus ainsi que les habitants pour leur investissements pour la commune et rappelle que l'association Lou Waï organise une soirée au parc le samedi 4 juillet prochain.

Il ajoute que, suite à la découverte sur le sol du parc de la gare de fils sous tension secteur et à nu depuis plusieurs années, il est rappelé que tout dysfonctionnement doit faire l'objet d'une recherche de la cause du problème. Dans ce cas, la panne de l'éclairage public est l'indice qui a permis d'éveiller l'attention.

1- INDEMNITES DES ÉLUS

Les indemnités des élus sont définies en fonction de la population sur la base de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

Le montant de l'indice brut terminal 1027 au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 3 889,40 €.

L'enveloppe globale est de : 3 232,06 €. Le coût de ces indemnités sera porté au budget 2020.

La répartition suivante est adoptée à l'unanimité (14 voix POUR) :

Nom et Fonction	Taux (maximal en % de l'indice 1027)
Monsieur Stéphen PARRAUD, Maire	40,3
Madame Michèle PIEDNOIR, 1 ^{er} adjoint	10,7
Monsieur Jean-Pierre BAGUR, 2 ^{ème} adjoint	10,7
Madame Sandrine IOPPOLO, 3 ^{ème} adjoint	10,7
Monsieur Jacques BOUFFIER, 4 ^{ème} adjoint	10,7
	Total



2- CONVENTION ATELIERS DES ORMEAUX

Depuis plusieurs années, une convention est signée avec l'Atelier des Ormeaux, association d'insertion sociale et professionnelle de Manosque pour l'entretien général des espaces verts de la commune.

Le prix de l'heure est de 13,50 € par personne intervenant pour l'année 2020. Il est proposé de renouveler la convention annuelle, pour un total de 650 heures pour l'entretien général des espaces verts de la commune et de 300 heures au titre du budget de l'eau et de l'assainissement, soit :

- 8 775 € au titre du budget principal
- 4 050 € au titre du budget de l'eau

Les coûts de ces prestations de services seront portés aux budgets 2020 de la commune.

La convention est adoptée à l'unanimité (14 voix POUR).

3- PROPOSITION LISTE POUR NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Pour rappel, l'article 1650 du code général des impôts précise que dans chaque commune, une commission communale des impôts directs doit être constituée.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. 24 administrés sont proposés parmi lesquels l'administration fiscale désignera les délégués. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix POUR) les 24 propositions de personnes suivantes :**

Nom	Prénom
Aubin	Anselme
Deblieux	Suzanne
Latil	Patrick
Lauthier	Bernard
Monier	Claude
Ouillades	Vanessa
Piednoir	Michèle
Roux	Patrice
Champourlier	Didier
Hamard	Anaïs
Sciutti	Bettina
Rapuzzi	Marie-Claude
Courrieu	Laurent
Lefrere	Guillaume
Moisson	Thierry
Butchacas	Jonathan
Scuitti	Sylvie
Parodi	Jean Louis
Ferretti	Josiane
Cherciu	Alex



Dam	Jérôme
Baille	François
Rapuzzi	Muriel
Mauro	Claude

4- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES EPCI ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Lors de la réunion d'élus du 2 juin, les élus se sont proposés dans différentes commissions. Voici un tableau récapitulant les différentes propositions.

Le conseil municipal approuve les titulaires et suppléants à l'unanimité (14 voix POUR).

ORGANISMES	ELUS
PNRL	- Bettina SCIUTTI - Nicolas DE CLERCQ
FOURRIERE	- Sarah EVEILLARD - Josiane TRAVERT
SYNDICAT ENERGIE	- Jacques BOUFFIER - Jean-Pierre BAGUR - Claude MONIER - Marie-Claude RAPUZZI - Michèle PIEDNOIR
SIIRF	- Jean-Pierre BAGUR - Sarah EVEILLARD
CASIC	- Josiane TRAVERT - Michèle PIEDNOIR
AGEDI	- Vote reporté car le syndicat doit au préalable modifier ses statuts

5- EXTINCTION NOCTURNE ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, l'extinction nocturne de l'éclairage public. Certaines démarches préalables doivent être effectuées avant d'en délibérer.

6- DESIGNATION DES ELUS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Lors de la réunion d'élus du 2 juin, les élus se sont proposés dans différentes commissions. Voici un tableau récapitulant les différentes propositions.

COMMISSIONS	ELUS
CAO MARCHES PUBLICS	- Stéphane PARRAUD - Michèle PIEDNOIR - Claude MONIER - Jacques BOUFFIER - Nicolas DE CLERCQ - Sarah EVEILLARD - Marie-Claude RAPUZZI
DEFENSE	- Jean-Pierre BAGUR
PAYS DE HAUTE PROVENCE	- Marie-Claude RAPUZZI - Didier CHAMPOURLIER
SECURITE ROUTIERE	- Claude MONIER - Stéphane PARRAUD



PREVENTION DE LA DELINQUANCE	- Nicolas DE CLERCQ
INTEMPERIES	- Claude MONIER
COMMUNES FORESTIERES	- Claude MONIER
FINANCES	- Michèle PIEDNOIR - Sandrine IOPPOLO - Bettina SCIUTTI - Marie-Claude RAPUZZI
COMMUNICATION	- Bettina SCIUTTI - Didier CHAMPOURLIER - Nathalie MURGIER
FESTIVITES, CULTURE, JUMELAGE	- Josiane TRAVERT - Alexandru CHERCIU - Bernard LAUTHIER - Bettina SCIUTTI - Jacques BOUFFIER - Marie-Claude RAPUZZI
MARCHES	- Bettina SCIUTTI - Nathalie MURGIER - Sarah EVEILLARD - Bernard LAUTHIER - Josiane TRAVERT
ACTION SOCIALE	- Marie-Claude RAPUZZI - Sandrine IOPPOLO - Alexandru CHERCIU - Jean-Pierre BAGUR - Nathalie MURGIER
PATRIMOINE	- Marie-Claude RAPUZZI - Didier CHAMPOURLIER - Bettina SCIUTTI - Jacques BOUFFIER - Stéphane PARRAUD
URBANISME, ENVIRONNEMENT	- Didier CHAMPOURLIER - Jacques BOUFFIER - Alexandru CHERCIU - Nathalie MURGIER - Claude MONIER - Marie-Claude RAPUZZI
EAU ET ASSAINISSEMENT, VOIRIE, TRAVAUX	- Claude MONIER - Bernard LAUTHIER - Jacques BOUFFIER
ENFANCE, PETITE ENFANCE	- Sandrine IOPPOLO - Bernard LAUTHIER

7- BILAN BUDGETAIRE ET COMPTABLE DE LA MANDATURE PRECEDENTE

Une présentation du bilan budgétaire et comptable a été exposée, récapitulant les factures en attente de paiement, l'état de la trésorerie de la commune que ce soit sur le budget communal ou sur le budget de l'eau et de l'assainissement en amont des votes des budgets lors d'un prochain conseil municipal.

Lors de son installation, la municipalité a effectué un bilan avec le trésorier de la commune.



Budget principal :

La commune présente un déficit structurel de fonctionnement d'environ 15 000 €. Des factures non engagées ont été retrouvées dont certaines remontent à 2019 pour un montant de 26 800 €. La liste complète comportant le nom des entreprises en attente de paiement et le montant est à la disposition de la population au secrétariat de mairie.

De plus, une ligne de trésorerie de 100 000 € a été totalement utilisée par la précédente municipalité. Elle est à rembourser avant le mois de novembre ou à consolider par un emprunt.

Budget de l'eau et de l'assainissement :

Le budget présente un déficit structurel de fonctionnement d'environ 24 000 € venant d'un prix de l'eau artificiellement maintenu à un montant trop bas pour couvrir les charges de ce service.

De plus, des factures non engagées ont été retrouvées dont certaines remontent à 2019 pour un montant de 83 600 €. La liste complète comportant le nom des entreprises en attente de paiement et le montant est à la disposition de la population au secrétariat de mairie.

À cela, s'ajoute la dette à la DLVA d'un montant de 221 000 € restant à payer des 580 000 € prévus dans l'arrêté préfectoral. Attention, la commune doit rembourser 327 000 € sur 15 ans soit environ 20 000 € par an.

D'où un besoin de financement de 324 000 €.

Fin de la séance à 20h30
Secrétaire de séance – Claude MONIER

